



Tarifs de gestion pour la location d'un emplacement

Tarif horaire main d'oeuvre spécialisée : 42€

Frais de gestion mensuel pour paiement différé* : 20 € / mois

Frais pour relance N°1 et N°2** : 4 € / envoi

Frais pour envoi de lettre recommandée : 11 € / envoi

Frais pour retour d'impayé : 52 € TTC

Frais pour coupure prestations eau et électricité : 25 € TTC

Frais pour remise en service eau et électricité : 75 € TTC

Tarif photocopie noir et blanc : 1 € TTC / photocopie

Enlèvement de gros matériel (mobil-home, caravane, ...) sur devis

Enlèvement de petit matériel (terrasse en kit, abri de jardin, ...) sur devis

Forfait mise en place mobil home avec calage et raccordements en eau et électricité : 800 € TTC

Forfait mise en place caravane avec pose des vérins de stabilisation : 100 € TTC

Forfait installation d'auvent : 100€ TTC

Garage mort caravane : 4 € / jour

Garage mort mobil home : 10€ / jour

*frais de gestion mensuel cumulables avec les frais de relance et/ou frais de lettre recommandée

**relance N°1 envoyée 15 jours après date de paiement programmée avec le client. Relance N°2 envoyée 15 jours après relance N°1.

Relance N°3=lettre recommandée

Tarifs et conditions d'accessibilité à un emplacement

Forfait mise à disposition de parcelle, accès aux services de distribution (eau, électricité, fosse sceptique et rédaction contrat de bail (y compris dans le cadre d'un renouvellement du matériel sur emplacement) : 2000 € TTC

Conditions d'entrées :

Aucune imposition sur l'année du matériel à partir du moment où ce dernier est réputé dans les normes par un professionnel qualifié et après contrôle d'un représentant du camping.

Mobil-homes toit plat acceptés sans aucune forme de discrimination.

Passage obligatoire à l'accueil pour les formalités administratives.

Paiement de l'année avant toute entrée dans le camping.

Paiement des forfaits d'accessibilité à l'emplacement avant toute entrée dans le camping.